

Grille de notation

GALPA PRESQU'ILE DU COTENTIN

Comité de sélection du :
Nom du projet :
Porteur de projet :
N° et Nom de la fiche action concernée :

Cette grille de notation est un support d'aide à la notation, pour vous accompagner dans votre appréciation et notation du projet qui vous est présenté.

Les votes seront transmis par voie électronique, lors du Comité (vote en ligne).

Le vote, sur 20 points, se décline en 3 sous-notes, selon trois principes de notation. Merci de prendre en considération l'ensemble des éléments portés à votre réflexion pour chacune de ces sous-notes. Des éléments de contexte vous seront communiqués lors de la présentation de chacun des projets. Pour être retenu le projet doit obtenir une note minimale supérieure ou égale à **14/20**.

Seuls les projets éligibles aux fiches actions DLAL FEAMPA de la Presqu'île du Cotentin seront présentés au vote des membres du Comité de sélection.

NOTATION DU PROJET

CONTRIBUTION DU PROJET A LA STRATEGIE	
<p><i>Pour être éligible le projet correspond aux sous-objectifs visés de la fiche action à laquelle il est rattaché.</i></p> <p><i>Notez l'impact du projet sur les sous-objectifs visés au sein de la fiche action, ou pour la stratégie globale du GALPA (nombre de sous-objectifs auxquels le projet contribue, pertinence du projet par rapport à l'objectif visé...)</i></p> <p><i>Le détail des sous-objectifs est précisé en fin de document.</i></p>	<p>Commentaires :</p>
<p>Notation du critère (repère de note minimale de sélection : 3,5)</p>	<p>/5 points</p>
IMPACT POSITIF DU PROJET SUR LE TERRITOIRE	
<p>Dimension partenariale du projet</p> <p><i>Le projet a été construit avec les bénéficiaires finaux, revêt une dimension collective, associant différents partenaires des filières et du territoire dans sa conception, ...</i></p>	<p>Commentaires :</p>
<p>Contribution au renforcement du lien terre-mer, lien inter-filière</p> <p><i>Le projet permet de répondre aux enjeux partagés entre les acteurs de la terre et de la mer, permet de renforcer la collaboration entre les filières pêche/aquaculture et de l'économie bleue en général.</i></p>	<p>Commentaires :</p>

Lien public/privé <i>Le projet associe des acteurs du domaine public (collectivités, organismes de recherche, formation...) et privé (acteurs économiques, associatifs, usagers...)</i>	Commentaires :
Impact du projet sur l'environnement <i>Le projet contribue à la préservation de l'environnement marin et littoral, participe à la gestion durable des ressources/milieus, au développement de pratiques éco-responsables.</i>	Commentaires :
Impact positif du projet pour l'emploi et l'économie bleue <i>Le projet permet de créer ou maintenir des emplois des filières pêche et aquaculture, renforcer l'attractivité des métiers de l'ensemble de ces filières, créer des activités nouvelles ou diversifier les revenus des professionnels.</i>	Commentaires :
Impact territorial du projet <i>Le projet a un impact important sur le territoire, crée une dynamique pouvant rayonner sur une large partie du territoire du GALPA.</i>	Commentaires :
Notation du critère <i>(repère de note minimale de sélection : 4.9)</i>	/7 points
QUALITE GLOBALE DU PROJET	
Faisabilité technico-économique/solidité du projet <i>Le budget est réaliste par rapport aux objectifs visés et efficient</i>	Commentaires :
Caractère innovant du projet <i>Le projet apporte une innovation technique, sociale, méthodologique sur le territoire du GALPA (nouveau produit, service, procédé nouveau ou amélioré, ...).</i>	Commentaires :
Capacité du bénéficiaire à porter le projet <i>Le porteur dispose des compétences nécessaires pour porter le projet (techniquement, financièrement...)</i>	Commentaires :
Perspectives de développement et pérennité du projet <i>La pérennité du projet, au-delà de l'aide du DLAL FEAMPA a été envisagée.</i>	Commentaires :
Notation du critère <i>(repère de note minimale de sélection : 5.6)</i>	/8 points
NOTE GLOBALE <i>Note inférieure à 14/20 : projet à retravailler</i> <i>Note égale ou supérieure à 14 : projet validé</i>	/20

Avis global sur le projet :

Détail des sous-objectifs par fiche
Fiche n°1
<i>Soutenir la transformation, la valorisation de la production locale, et de ressources nouvelles</i>
<i>Améliorer la connaissance des produits de la mer</i>
<i>Soutenir l'accompagnement au changement des acteurs des filières, en lien avec les acteurs d'autres filières d'activités primaires du territoire</i>
<i>Réduire la production des déchets et développer leur recyclage</i>
Fiche n°2
<i>Renforcer la sensibilisation et la protection du milieu marin des usagers du littoral</i>
<i>Parvenir à une meilleure gestion de la qualité de l'eau littorale et maritime</i>
<i>Améliorer la connaissance des produits de la mer</i>
<i>Soutenir l'accompagnement au changement des acteurs des filières, en lien avec les acteurs d'autres filières d'activités primaires du territoire</i>
<i>Réduire la production des déchets et développer leur recyclage</i>
Fiche n°3
<i>Améliorer l'image des métiers de la mer</i>
<i>Améliorer la connaissance des besoins en emploi de l'économie maritime en Cotentin</i>
<i>Renforcer les liens entre les acteurs de la recherche et les professionnels</i>
<i>Renforcer les liens entre les professionnels de l'économie de la mer et le monde de l'éducation/formation</i>
Fiche n°4
<i>Valoriser et promouvoir le patrimoine littoral</i>
<i>Valoriser les activités et produits de la pêche et de la conchyliculture</i>
<i>Améliorer l'image des métiers de la mer</i>
<i>Améliorer la connaissance des produits de la mer</i>

CRITERES DEFINISSANT LE TAUX DE FINANCEMENT

Le taux de financement du projet est défini par les critères suivants (pré-rempli par l'équipe d'animation du GALPA) :

	OUI	NON	Commentaires
Le porteur de projet est-il qualifié Organisme de droit public ou une entreprise chargée de la gestion de Services d'intérêt économique général ?			
L'un des critères suivants est respecté ? <i>Intérêt collectif du projet</i> <i>Bénéficiaire collectif</i> <i>Présenter des caractéristiques innovantes</i> <i>Garantir un accès public à ses résultats</i>			

Si l'un des critères ci-dessus est rempli, le projet peut bénéficier du taux maximum d'intervention de 80% (dans la limite du plafond de l'intervention publique de 60 000€).

A défaut, le projet bénéficie d'une aide potentielle de 50%.

